



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR



COMMANDEMENT DE LA GENDARMERIE  
POUR LA NOUVELLE-CALEDONIE  
ET LES ÎLES WALLIS-ET-FUTUNA  
BUREAU DES SOUTIENS ET DES FINANCES

N° 18120 du 29 avril 2016

COMGEND-NCWF/BSF/SIL

**ATTESTATION RÉGULARISATION DE LA DEMANDE D'EXPLOITATION DE  
LA STATION D'ÉPURATION DE LA CASERNE BAILLY À NORMANDIE**

Je soussigné, commandant \_\_\_\_\_, chef du bureau des soutiens et des finances du commandement de la gendarmerie pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis-et-Futuna, atteste que la gendarmerie ne détient aucun document relatif à :

- l'évolution de la station d'épuration de la caserne Baily, entre 1973 et 1997;
- la nature des travaux réalisés sur le station d'épuration de la caserne Baily, en 1997. Suite à ces travaux, la capacité nominale de la station est restée inchangée.

PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE :	09 MAI 2016								
direction de l'environnement	N°	24866								
	Dir.	Off.	CM	CE	SGN	SAF	SICED	SCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ										
COPIE										
OBSERVATIONS	VN 10/05 BICPE 1305 AR MLS									

28/04/2016

N° de projet 1533242

, Inspecteur des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Direction de l'Environnement  
6 route des Artifices  
98800 Nouméa

**REGULARISATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DE LA STATION  
D'EPURATION DE LA CASERNE BAILLY - NORMANDIE**

Suite à la demande d'informations complémentaires que vous avez fait parvenir à la Gendarmerie de Nouvelle-Calédonie, au sujet de la siccité des boues de la station d'épuration de la caserne de Bailly, vous trouverez l'ensemble des réponses dans le présent courrier.

Les informations ont été collectées auprès d'Epureau, société en charge de la maintenance de la station d'épuration de la caserne de Bailly, à Normandie.

L'épandage des boues sur lits de séchage est réalisé tous les semestres. L'épandage se fait dans un seul lit de séchage. Les trois lits sont donc remplis successivement. En moyenne, les boues sont étalées sur 30 cm environ. Une fois dans les lits de séchage, les boues se déshydratent uniquement par l'action du soleil.

Le curage des lits de séchage est réalisé en moyenne tous les 4 à 5 ans, c'est-à-dire lorsque les boues ont complètement comblé les lits. Les boues sont ainsi curées puis envoyées à l'installation de stockage des déchets de Gadji. Afin d'être admises, les boues doivent avoir une siccité minimale de 30%. Le laboratoire local Lab'Eau est en charge de faire les analyses sur les boues prélevées. L'analyse effectuée concerne le pourcentage de matière sèche, qui représente le ratio entre le poids de la matière sèche et celui de la matière non-sèche. Si la siccité présente une valeur minimale de 30% alors les boues sont acceptées dans l'installation de stockage des déchets de Gadji. Dans le cas contraire, les boues doivent être à nouveau déshydratées. A notre connaissance, un tel cas ne sait encore jamais présenté.

Veuillez agréer nos sincères salutations,

**GOLDER ASSOCIATES NC S.A.R.L.**

